

Tarification scolaire normande à compter de 2022-2023

Catégories d'élèves	Participation familiale TTC
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elèves de maternelles, élémentaires (y compris Regroupements Pédagogiques Intercommunaux) et internes ➤ Collégiens / Lycéens / Autres élèves ⁽²⁾ (Externe / Demi-Pensionnaire) ➤ Transports en train (Externe / Demi-pensionnaire / Interne) 	<p>60 € ⁽¹⁾</p> <p>120 €</p> <p>120 €</p>
Tarification solidaire pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est inférieur ou égal à 500€ mensuels – sur justificatif	1/2 Participation familiale
Majoration en cas de retard de dépôt de dossier non justifié	20 €
Non ayant-droits à la tarification scolaire	Application de la tarification commerciale et des conditions d'accès en vigueur au réseau ⁽³⁾ (cf. article 2.4.6. et 2.4.7.)
Scolaire domicilié en dehors de la Normandie empruntant les transports scolaires Normands, sans accord entre les 2 Régions	300 €
Duplicata : <ul style="list-style-type: none"> ➤ carte défectueuse (après expertise du service des transports) ➤ perte, vol, détérioration ou suite à invalidation justifiée 	<p>Gratuité</p> <p>10 €</p>
Inscription à compter du 1 ^{er} février	1/2 Participation familiale

(1) Elèves domiciliés dans le Calvados et scolarisés en classe primaire : 40 € en 2022-2023 / 60 € en 2023-2024

(2) Elèves en section d'éducation spécialisée (EREA, SEGPA, ...), en Maisons Familiales Rurales (MFR), en apprentissage en établissement de formation (CFA, IFORM...)

(3) Tarification spécifique pour les services scolaires à titre principal du Calvados, hors réseau Nomad Car Calvados (ex : Bus Verts) Ticket unité : 1,90 € TTC, abonnement année scolaire : 172 € TTC

Tarifs dérogatoires à la grille tarifaire scolaire régionale à compter de 2022 – 2023

Tarifs donnés à titre indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications par les collectivités concernées compétentes en matière de transport scolaire et décisionnaires de la fixation de leurs propres tarifs

➤ Agglomérations Mont Saint Michel-Normandie et Saint-Lô Agglo

	Demi-pensionnaire	Interne	Navette RPI
1^{er} enfant	96 €	64 €	Gratuit
2^{ème} enfant	71 €	40 €	
Enfant supplémentaire	47 €	15 €	

Ces tarifs sont applicables uniquement sur les circuits scolaires du Département de la Manche commençant par les numéros 3 et 4 (ex : 31C01, 43C17)

A compter du 1^{er} février, les montants sont minorés de 50%.

➤ Agglomération Lisieux Normandie

- Collégien / Lycéen : 90 €
- Primaire : Gratuit
- 3^{ème} enfant : Gratuit

➤ Communauté urbaine Seine Métropole

La tarification solidaire selon le quotient familial ne s'applique pas pour les collégiens et lycéens Demi-Pensionnaire (application pour les élèves internes et primaires)

➤ Territoires AO2 avec des participations financières pouvant couvrir totalement ou partiellement la participation familiale

Contactez le service des transports publics routiers de votre domicile